



## Conseil Communautaire 24 Janvier 2013 Athesans

### Compte rendu de séance

L'an deux mil treize, le vingt-quatre janvier, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 ATHESANS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

**Etaient présents** : Ernest SCHAER – Christian PLAISANCE – Alain BIZZOTTO – Eugène VAUDREY – Pierre PORRACHIA – Robert BADALAMENTI – Michel BORON – Christian PONSOT – Jacques MOUGEOT – Charles GRANET – Philippe GAMET – Denise GATSCHINE – Christian BOYER – Marie-Jeanne GOUDEY – Jean-Pierre MOREL – Claudine GUILLARD – Nicolas PLANCHON – Michel DAVAL – Michel RICHARD – Christian PERRIGUEY – Roger BERTRAND – Jean-Noël ROUSSEL – Jean-Marie RONDEY – Jean-Paul BELON – Frédéric FRANCOIS – Daniel BRUCHON – Hugo WALZ – Michel CUENIN – Claude MUFFAT – Monique BOLORE – Claude MOREL – Gérard THEVENY – Guy SAINT DIZIER – Jean-Marie TRAHIN – Jean GAMET – Alain JACQUARD – Pierre SAVARIN – Pierre MUNIER – Daniel CLERC – Jean-Louis MOUGENET – André MARTHEY – Pierre THOMASSIN – Bruno SAILLEY – Colette CORNEVAUX – Jacques VIVIEN – André DUBOIS – Jean-Pierre GOLASZEWSKA – Michel THEVEAU – Daniel ZAHNER – Francine CHAMPION – Roland VUILLEMIN – Paulette SEGUIN – Henri BOSSERT – Thierry RICCI – Edmond BREPSON – Gérard PELLETERET – Colette CLERC – René LEGENDRE

**Absents ayant donné procuration** : Pierre VIENOT (procuration à Christian PERRIGUEY) – Gérard GAMET (procuration à André MARTHEY) – Annie CLERC (procuration à Colette CLERC) – Nadine BOUCARD (procuration à Jacques VIVIEN) – Alain SEGUIN (procuration à André DUBOIS)

**Absents** : Ghislaine VUILLIER – Alain VUILLIER – Lionel GIRARDOT – Sylvain MORISOT – René LAJEANNE – Jacques RICCIARDETTI – Jeannine BOSSI – Jean-François TOUBIN – Patrice COLNEY

Date d'affichage de la convocation : 11 janvier 2013

Membres en exercice : 72

Membres présents : 58

Suffrages exprimés : 63

Procuration : 5

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel ZAHNER, Délégué Communautaire de SENARGENT a été élu secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

1 - MARCHES PUBLICS	3
2 - REHABILITATION DES DECHARGES : AVENANT.	3
3 - FRANCAS	3
4 - CENTRE PERISCOLAIRE D'ATHESANS	4
5 - COMPETENCES/PERIMETRE	4
6 - FERMETURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE	4
7 - APPLICATION DE L'ECHELON EXCEPTIONNEL	4
8 - PLAN CLIMAT	4
9 - DELEGUES DANS LES COMMISSIONS	4
10 - PONT DE LA GRANGE D'ANCIN	5
11 - ACQUISITION DE LA BASE TRAVAUX	5
12 - TARIFS POUR LES "MARDIS DU TERROIR"	5
13 - AVENANT CAF	6
14 - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL	6
15 - CHARTE PARTENARIALE AVEC LE TRESOR PUBLIC	6

## **1 - Marchés publics**

Le Président a présenté différentes consultations que la communauté de communes doit lancer afin de faire avancer les projets communautaires.

- Tout d'abord, le projet pour la réalisation de la voie verte doit être dimensionné. Le Président propose de lancer une consultation pour une maîtrise d'œuvre. La mission sera d'établir un avant-projet définitif et un chiffrage prévisionnel précis.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

- Le projet d'implantation d'une micro-crèche à Esprels nécessite d'autoriser le lancement d'une consultation également pour l'établissement d'un avant-projet définitif intégrant les plans et les coûts.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

- Pour le marché d'entretien de la voirie, il a été proposé au conseil communautaire d'autoriser une assistance à maîtrise d'ouvrage, mission qui se terminera à l'attribution du marché à l'entreprise. Le montant de cette mission est d'ores et déjà chiffré à 2.750,80 € TTC.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

Depuis l'intégration de la commune de Courchaton, une réflexion sur le dimensionnement du service périscolaire doit avoir lieu. Ce service est déjà proposé dans la commune ; service que la communauté de communes gère désormais. Le Président a proposé au conseil communautaire d'autoriser la saisine d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

**Enfin, pour anticiper la commande de mobilier pour le centre périscolaire d'Athesans, le conseil communautaire a donné son accord pour le lancement d'une consultation.**

## **2 - Réhabilitation des décharges : avenant.**

Afin de rendre inaccessible les décharges de Longevelle, Pont sur l'ognon, Des Magny et de Saint Sulpice, des aménagements doivent avoir lieu. Les travaux consistent à mettre des pierres devant ces dernières. Le montant des devis est de 750.00 € HT à Saint Sulpice; 600.00 € HT aux Magny et 600.00 € HT pour Longevelle.

**Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité.**

## **3 – Francas**

Les budgets 2013 sont présentés en annexe par centre périscolaire. La totalité de la participation de la communauté de communes s'élève à 157.484 €.

**L'accord pour le versement de la participation est donné à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.**

#### **4 - Centre Périscolaire d'Athesans**

Lors du terrassement une partie de d'ancienne fosse septique a été découverte. L'entreprise de maçonnerie Antonio a dû réaliser de nouveaux travaux non prévus au marché initial. Le coût de ces travaux s'élève à 1353.80 € HT. Il est proposé au conseil communautaire de signer un avenant.

**Les membres du conseil communautaire ont donné leur accord à l'unanimité.**

#### **5 - Compétences/périmètre**

La gestion du service périscolaire à Courchaton continue, pour l'instant sans changement, en attendant une mise aux normes. Le fonctionnement est donc actuellement dans une période de transition afin de ne pas interrompre le service pour les bénéficiaires. En attendant l'effectivité du service par la Communauté de communes, le Président a proposé de signer une convention de remboursement des frais périscolaires pour la commune de Courchaton.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

#### **6 - Fermeture d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe**

La compétence "gestion des syndicats intercommunaux" ayant été supprimée des statuts de la communauté de communes, il convient de fermer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

#### **7 - Application de l'échelon exceptionnel**

L'échelon spécial permet à certains fonctionnaires territoriaux de catégorie C rémunérés sur l'échelle 6 d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Le nombre d'agents pouvant accéder à cet échelon est soumis à contingentement par détermination d'un ratio d'avancement. La collectivité doit donc fixer un taux de promotion de l'effectif des agents promouvables.

**Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité d'appliquer l'échelon exceptionnel.**

**Le conseil communautaire a fixé à 100% le ratio de promu/promouvable.**

#### **8 - Plan climat**

La collectivité doit délibérer pour se prononcer sur l'adhésion au principe du plan climat énergie territorial. **Le conseil communautaire a décidé d'adhérer au plan climat territorial à l'unanimité.**

#### **9 - Délégués dans les commissions**

Le Président énonce que l'intégration de la commune de COURCHATON entraîne la nomination de nouveaux délégués dans les commissions. Le Président propose de nommer un membre dans la commission petite enfance et un membre dans le comité de pilotage de l'étude fiscale. Il fait un appel à candidature.

- Commission Petite Enfance : Marie-Jeanne GOUDEY est seule candidate

- Comité de pilotage étude fiscale : Christian BOYER est seul candidat

**Le conseil communautaire valide les candidatures à l'unanimité**

## **10 - Pont de la Grange d'Ancin**

Le Président rappelle qu'un premier projet concernant la construction d'un pont au lieudit "la Grange d'Ancin" n'a pas été retenu. Le Président présente un deuxième projet qui garde le caractère ancien du pont s'insérant ainsi mieux dans le paysage. Le Président présente le nouveau plan de financement :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux	187 532.00 €	Conseil Général (50%)	93 766.00 €
Maître d'Œuvre	17 372.50 €	Autofinancement	115 058.54 €
SPS	910.00 €		
Pêche Sauvegarde	1 003.35 €		
Etudes Chauve-Souris	2 006.69 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>208 824.54 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>208 824.54 €</b>

**Le conseil communautaire a validé la proposition à 62 voix pour et 1 voix contre.**

## **11 - Acquisition de la base travaux**

Il avait été proposé au conseil communautaire de signer un compromis de vente pour l'acquisition de la base travaux. Aujourd'hui, les réserves étant levées, il est proposé de signer un acte de vente et donc d'autoriser le Président à le signer. En effet, une entreprise souhaite acquérir le terrain pour implanter son activité. Le montant de l'acquisition s'élève à 92.348 € HT et hors frais de notaire. De plus, des terrains étant enclavés par le nouveau découpage des parcelles, il conviendra de procéder à un bornage et des échanges.

**Le conseil communautaire donne son accord pour la signature d'un acte de vente à 62 voix pour et 1 abstention ainsi que pour le bornage des terrains.**

Le Président propose le prix de vente suivant pour l'acquisition de la parcelle :

- 5€ / m<sup>2</sup> : vente de l'intégralité de la superficie
- 7€ / m<sup>2</sup> : prix conditionné à l'acquisition de 2 ha et plus
- 12€ / m<sup>2</sup> : prix conditionné à l'acquisition jusqu'à 1,99 ha

**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

## **12 - Tarifs pour les "mardis du terroir"**

Depuis la création de cette activité estivale, les tarifs n'ont jamais évolué. Le Président a proposé les nouveaux tarifs suivants :

<b>Anciens tarifs</b>		<b>Nouveaux tarifs</b>	
Adultes	4 €	Adultes	5 €
6 – 16 ans	2 €	6 – 16 ans	2,50 €
- de 6 ans	gratuit	- de 6 ans	gratuit

**Les membres du conseil communautaire ont validé à l'unanimité les nouveaux tarifs.**

### **13 - Avenant CAF**

La CAF a intégré les ouvertures pendant les petites vacances du centre périscolaire d'Esprels. La communauté de communes percevra une aide supplémentaire qui est matérialisée dans un avenant.  
**Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.**

### **14 - Convention avec le Conseil Général**

La communauté de communes a voté des tarifs périscolaires et extrascolaires en fonction des quotients familiaux. Une convention est à signer avec le conseil général pour ces modifications et ainsi bénéficier de l'aide du Département.  
**La proposition a été validée à l'unanimité.**

### **15 - Charte partenariale avec le Trésor Public**

Le Trésor Public propose de signer une charte de bon fonctionnement avec la collectivité. Cette charte est un engagement de bonne tenue des comptes et des recouvrements.  
**Le conseil communautaire a validé à l'unanimité la proposition.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.